



Colocation refus du propriétaire de nouveaux colocataires

Par leakak

Bonjour,

Mes deux colocataires sont partis depuis quelques jours et nous avons trouvé deux personnes pour les remplacer.

Suite à un désaccord avec mon propriétaire (qui avait accepté les dossiers par oral) il refuse maintenant de faire l'avenant au bail pour permettre à ces deux personnes de rentrer dans la colocation, et nous a annoncé au téléphone vouloir attendre d'avoir fait certains travaux (sans donner de délai, et sans avoir accepté de mettre par écrit le fait qu'il refusait les colocataires) pour penser à remettre des gens sur le bail.

Or mon mari et moi nous retrouvons seuls sur le bail de colocation (qui n'en est donc plus une), avec un loyer qui passerait du simple au double (500 à 1000?), ce que nous ne pouvons pas nous permettre.

J'ai trouvé sur quelques sites la mention du fait que si le propriétaire refuse les colocataires que nous proposons et ne veut pas en proposer, il doit baisser le loyer en conséquence mais je n'ai trouvé aucun texte de loi concret qui va dans ce sens.

(<https://www.locservice.fr/guides/guide-colocataire/colocation-quotidien/droits-devoirs-colocation>)

De plus, le différent qui nous oppose est relatif au fait que la maison a été contrôlée par la CAF et va être déclarée comme indécente, ce qui fait que dans environ 1 mois quand la décision sera notifiée, il n'aura même plus légalement le droit de faire rentrer quelqu'un dans ce logement.

Si par sa faute (en tant que propriétaire il est censé fournir un logement décent, depuis un an nous avons envoyé plusieurs recommandés, mises en demeure de réaliser les travaux, etc...) personne ne peut rentrer dans le logement, il me semble complètement injuste que nous ayons à payer le loyer dans son intégralité...

Et pour nous, demander aux anciens colocataires qui restent solidaires pendant 6 mois, mais qui sont partis en respectant tout ce qu'ils devaient faire, de continuer à payer le loyer pour le logement qu'ils ont quitté n'est juste pas possible.

Auriez-vous un texte légal (loi, décret, jurisprudence) sur lequel je peux m'appuyer pour faire entendre raison à mon propriétaire ?

Merci d'avance